



CTAC conjoint du 17 avril 2014

L'ordre du jour qui vous est proposé est le suivant.

1°) Points soumis pour avis :

Projet de décret modifiant le décret n° 2011-931 du 1er août 2011 portant statut particulier du corps de l'inspection générale des affaires sociales,
projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation de la délégation à l'information et à la communication et au comité stratégique de la communication,
projet d'arrêté portant organisation du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès des ministres chargés des affaires sociales.

2°) Questions diverses

Madame la Présidente, j'aurais envie de vous dire en lisant cet ordre du jour et en m'inspirant de Ray Ventura « Tout va très bien Madame la Présidente....on déplore un tout petit rien, un incident, une bêtise... ».

Raccourci pour dépeindre cette forme d'indifférence qu'est devenue la gestion et les procédures émanant de la fusion des DAC et leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels et le fonctionnement des services, l'**UNSA ITEFA** se permet ainsi de souligner « l'optimisme forcené » que vos réponses, parcellaires et/ou inexistantes, démontrent par rapport à l'enchaînement des alertes et des demandes faites à titre syndical.

Ainsi, se réunir sur les sujets proposés : pourquoi pas, nul doute que ces textes soient à prendre mais ne pas discuter sur « ces petits riens » qui ont provoqué nos réactions et notre vigilance accrue :

- Le bilan de la fusion des DAC : rien !
- La problématique des locaux
- Les questions liées à l'action sociale : restaurant, crèches, budget ...

Avril 2014



- La préparation des élections de fin d'année avec une inconnue de taille, les effectifs physiques au 12/12/2013 pour déterminer ensuite le nombre de Titulaires et de Suppléants dans chaque CTR
- L'articulation à expliquer entre principalement les missions dévolues à la DRH et à la DFAS : les « va et vient » entre les deux retardant des décisions dans des délais non négligeables et se renvoyant des réponses, que nous attendons. Plus simple avant !
- La place et la valorisation des corps communs dans les nouveaux organigrammes : les fiches de poste, le suivi des agents sur leurs missions ...
- Les questions sur les formations en e-learning pour les différents examens professionnels : le bilan du bureau de la formation notamment sur les prestataires et leur apport en la matière.
- Les droits syndicaux et les moyens alloués : enfin non alloués en fonctionnement du côté « travail », une gageure pour l'intitulé d'un de vos ministres tutélaires

Alors, permettez à l'**UNSA ITEFA** de profondément regretter que « ces petits riens » ne soient pas inscrits à l'ordre du jour, sauf éventuellement en questions diverses, et ne fassent pas l'objet de la réunion d'un CTAC conjoint.

De même, il serait souhaitable de réunir un CTAC « travail », rappel pour mémoire, au vu des points importants à débattre également dans cette instance, la seule réglementaire au lieu d'imposer et/ou de découvrir dans des réunions d'information vos décisions.

Je vous remercie de votre attention.

